Centre Pompidou

LOT 1
ACCORD-CADRE RELATIF AUX PRESTATIONS DE TRADUCTION DE DOCUMENTS DE MÉDIATION, D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DESTINÉS AUX PUBLICS DU CENTRE POMPIDOU ÉCRITS ET ORALISÉS EN ANGLAIS

Cahier des clauses techniques particulières
(CCTP)

Établi en application du code de la commande publique (CCP) du 1er avril 2019 issu de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

Numéro de l'accord-cadre : 26-CP13-062-AC

Centre Pompidou

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DU MARCHE 3

2. OBJECTIF DE LA PRESTATION 3
2.1. Objet du marché 3
2.2. Objectifs 4
2.3. Cadre de travail 4
2.4. Langue concernée 4

3. NATURE DES PRESTATIONS DEMANDEES 4
3.1. Sens des traductions 4
3.2. Typologie des textes 4
3.3 Qualité des traductions 5
3.4 Homogénéité des traductions 6
3.5 Glossaire 7
3.6. Coordination 7
3.7. Utilisation de solutions d'intelligence artificielle (le cas échéant) 8

4. EXIGENCES CONCERNANT LES TRADUCTEURS 9
4.1. Choix des traducteurs et relecteurs en cours d'exécution du marché 9
4.1.1 Langue maternelle 9
4.1.2 Compétences et expérience 9

5. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET DÉLAIS D'EXÉCUTION 10
5.1. Prestations à destination de la presse 10
5.2. Prestations concernant l'information des visiteurs 10
5.3. Prestations concernant la médiation des accrochages 11
5.4. Prestations destinées au site Internet du Centre Pompidou 12
5.5. Autres prestations 13

6. CONDITIONS D'EXECUTION 13
6.1. Présentation des livrables 13
6.2 Interlocuteurs 13
6.3 Lieu d'exécution des prestations 14
6.4 Modalités générales de décompte des délais 14
6.5 Envoi et réception des documents à traduire et traduits 14
6.6 Suivi de la prestation 14
6.7 Développement durable 15

1. CONTEXTE DU MARCHE

Dans le cadre d'une opération de travaux de grande envergure, le bâtiment principal emblématique du Centre Pompidou va devoir fermer ses portes au public durant une période d'une durée estimée à cinq ans (2025-2030). Pendant la fermeture de son bâtiment principal pour cette importante opération de travaux, le Centre Pompidou a développé le projet « Centre Pompidou | Constellation », dispositif exceptionnel reposant sur des partenariats avec des lieux et des institutions de tout premier plan, riche de modalités d'intervention variées et audacieuses, et basé sur une ambition claire : permettre à tous les éléments constitutifs de l'ADN du Centre Pompidou, ainsi qu'à son énergie, son esprit et son savoir-faire, de rayonner dès 2025 et jusqu'à la réouverture de son bâtiment principal prévue en 2030.

Ces partenariats sont mis en œuvre afin d'organiser une présentation régulière d'expositions, de mener des projets d'éducation et de médiation artistique et culturelle ou de présenter des spectacles et des conférences. Parmi ces partenaires, peuvent être cités, le GrandPalaisRmn, le Centre des monuments nationaux, le MK2 bibliothèque, le Musée d'Art Moderne de Paris ou encore le Musée du Louvre.

Au printemps 2027, à Massy, ouvrira également le Centre Pompidou Francilien : un nouveau lieu pérenne de 30 000m² accueillant les réserves du Centre Pompidou ainsi que les publics dans ses 3 000m² d'espaces accessibles. Associant conservation des œuvres et action culturelle, sa riche programmation donnera à voir des expositions, performances, ateliers de médiation, conférences, etc.

C'est dans ce contexte que le présent d'accord-cadre est conclu.

La loi du 3 janvier 1975 portant sur la création du Centre Pompidou en qualité « d'établissement public national à caractère culturel » définit ainsi ses missions :

- Contribuer à l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation ;
- Informer et former le public ;
- Diffuser la création artistique ;
- Contribuer à la communication sociale ;
- Conseiller sur leur demande les collectivités locales ainsi que tous les organismes privés ou publics, notamment dans le domaine architectural ;
- Assurer le fonctionnement et l'animation, en liaison avec les organismes privés ou publics qui lui sont associés, d'un ensemble culturel consacré à toutes les formes de la création artistique, notamment dans le domaine des arts plastiques, de la recherche acoustique et musicale, de l'esthétique industrielle, de l'art cinématographique ainsi qu'à la lecture publique.

2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

2.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet des prestations de traduction de documents destinés aux publics du Centre Pompidou. Celles-ci portent plus précisément sur la traduction des textes de médiation, d'information et de communication destinés aux publics du Centre Pompidou (site Internet, application numérique, brochures, dépliants et outils d'aide à la visite, textes de salle, cartels développés, signalétique, ...).

L'essentiel des traductions se feront vers une ou plusieurs langues étrangères. Des traductions de la langue étrangère vers le français seront plus rarement réalisées. Dans certains cas, il pourra être demandé au prestataire l'intégration de la traduction dans un logiciel de mise en page (de type InDesign, QuarkXpress), dans une base de données ou sur l'outil de gestion des contenus du site Internet du Centre Pompidou.

Les prestations sont réparties en 2 lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct, comme suit :

- lot 1 : Traduction de documents de médiation, d'information et de communication écrits et oralisés en anglais (du français vers l'anglais et de l'anglais vers le français)
- lot 2 : Traduction de documents de médiation, d'information et de communication écrits et oralisés en espagnol (du français vers l'espagnol et de l'espagnol vers le français)

Le présent CCTP concerne le lot n° 1 : traduction en anglais (du français vers l'anglais et de l'anglais vers le français).

2.2. Objectifs

Son audience internationale, la part importante des visiteurs étrangers tant dans la fréquentation du Centre et des lieux-partenaires pendant la fermeture temporaire du bâtiment principal du Centre Pompidou que dans celle de son site Internet, la volonté de s'assurer d'une qualité optimale, de délais fiables et de la cohérence des informations émanant du Centre Pompidou nécessitent la traduction de contenus d'information nombreux et fréquemment renouvelés.
Les besoins en traduction recouvrent des registres variés : arts du 20e et 21e siècles, description architecturale, informations pratiques, documents institutionnels.

2.3. Cadre de travail

Ce marché répond aux besoins émis par les secteurs en charge du site Internet, des publications d'information, de la médiation, de la communication, de la signalétique, du développement des publics, de l'information et des visites, des expositions et de la conservation.

2.4. Langue concernée

Anglais britannique (lot 1).

3. NATURE DES PRESTATIONS DEMANDEES

3.1. Sens des traductions

L'essentiel des traductions se feront depuis le français vers l'anglais britannique. Des traductions vers le français seront plus rarement réalisées.

3.2. Typologie des textes

De natures et de longueurs variées, de quelques mots à plusieurs centaines voire milliers de signes, les documents à traduire relèvent notamment des domaines suivants :

- art moderne et art contemporain (peinture, sculpture, photographie, vidéo, œuvres en trois dimensions, performance…), arts décoratifs, architecture, arts graphiques, danse, musique, cinéma, littérature, design, questions de société… ;
- vie pratique autour du projet « Centre Pompidou | Constellation » (signalétique au sein des établissements partenaires, informations pratiques…) ;
- éventuellement registre technique.

3.3 Qualité des traductions

Les traductions fournies par le titulaire du marché, ni littérales ni approximatives, devront refléter les nuances de la langue source dans la langue cible par les moyens qui lui sont propres. Elles privilégieront une langue moderne et respecteront le registre utilisé dans la langue source.

Le titulaire est tenu à une obligation de résultats, il doit donc mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des missions dans les délais impartis.

Le titulaire est autorisé à recourir, sous sa seule responsabilité, à des outils d'aide à la traduction, y compris des outils reposant sur des technologies d'intelligence artificielle, dès lors que leur utilisation demeure compatible avec les exigences du marché, notamment en matière de qualité, de confidentialité, de sécurité des données et de respect des délais. Les modalités d'utilisation des solutions d'intelligence artificielle sont précisées à l'article 3.7 du présent cahier des charges particulières.

Le document cible devra respecter les normes linguistiques de la langue cible. En outre, le contenu doit être fidèle au texte original. Sauf consigne contraire, tous les éléments du texte source sont traduits, y compris les notes de bas de pages, les tableaux, les annexes et les fragments de texte dans les graphiques. Les symboles et les unités de mesure sont convertis en vue de satisfaire aux conventions valables dans le pays de la langue cible.

Le titulaire transmettra au Centre Pompidou avec la traduction réalisée tous les commentaires utiles liés à la traduction et le cas échéant à la relecture. Les traductions seront signées par le traducteur et le cas échéant par le relecteur final.

Après la réalisation de la traduction proprement dite, un contrôle orthographique et la relecture seront systématiquement effectués par une personne qualifiée au sein du Centre Pompidou, consistant à comparer le texte source et le texte cible afin de s'assurer de la qualité de la traduction.

En cas de difficultés particulières (dans le cas notamment d'un texte particulièrement complexe), à la demande du Centre Pompidou, le titulaire peut proposer des modalités de relecture complémentaires à la prestation de traduction proprement dite.

Les remarques émises par le Centre Pompidou sont prises en compte et éventuellement une contre-proposition est faite par le traducteur.

Quelles que soient les modalités de traduction proposées par le titulaire, la qualité attendue recouvre les points suivants :

- une cohérence terminologique, de style et de niveau de langue avec le texte original ;
- la traduction adéquate, complète et précise ;

- une restitution fidèle du sens, de l'intention, du ton et du registre du texte source ;
- une traduction idiomatique, naturelle et adaptée aux usages linguistiques de la langue cible, excluant les formulations littérales, artificielles ou manifestement calquées sur la structure de la langue source ;
- une adaptation du style au public visé et au support de diffusion concerné ;
- les erreurs ou fautes de frappe sont corrigées ;
- le texte cible lisible, fluide et en adéquation avec le texte original.

Une attention particulière est demandée pour les traductions destinées à des documents sonores de type podcasts.
L'objectif est que la traduction soit, dans la mesure du possible, perçue comme un texte original plutôt que comme une traduction. Le cas échéant, le relecteur doit disposer de compétences relatives au domaine technique concerné.
Lorsque la traduction livrée par le titulaire ne répond pas aux exigences qualitatives du marché, notamment en raison d'une traduction automatisée insuffisamment révisée, en raison de formulations littérales, maladroites, non idiomatiques, d'erreurs de sens, d'incohérentes terminologiques ou déconnectées du contexte du texte source, d'une perte du style ou du registre du texte source, ou d'une absence d'adaptation au contexte, la traduction pourra être considérée comme non conforme aux exigences du marché. Dans ce cas, les reprises nécessaires devront être effectuées par le titulaire, sans coût supplémentaire pour le pouvoir adjudicateur.

Prestation de relecture

Par ailleurs, une prestation de relecture est prévue dans le bordereau de prix unitaires. Celle-ci consiste dans la relecture, la vérification et la correction éventuelle de documents précédemment traduits, notamment lorsque ces documents ont été traduits par un tiers ou lorsque le pouvoir adjudicateur sollicite une prestation autonome de révision linguistique.

Cette prestation de relecture ne saurait toutefois être mobilisée pour remédier aux insuffisances affectant une traduction réalisée par le titulaire dans le cadre du présent marché.

3.4 Homogénéité des traductions

Le Centre Pompidou souhaite assurer une cohérence optimale de l'ensemble des textes émis dans une langue.

L'exécution de la prestation demande une certaine interactivité entre le prestataire et le Centre Pompidou afin d'assurer la meilleure équivalence possible entre les termes du Centre Pompidou et leur traduction dans la langue cible ; à mesure qu'elles seront établies, ces équivalences lexicales seront conservées dans le glossaire (cf. article 3.5.) afin de garantir l'homogénéité des documents dans le temps.

Certaines traductions, notamment celles des titres des expositions dont le titre officiel dans d'autres pays n'est pas nécessairement une traduction exacte du titre français, seront précisées et imposées par le Centre Pompidou.

Concernant les titres d'œuvres, les titres d'exposition, les citations, le traducteur devra s'assurer qu'il n'existe pas de traduction « autorisée » avant de proposer sa propre traduction.

3.5 Glossaire

Dans un délai d'un mois à compter de la notification du marché, le Centre Pompidou fournira au titulaire un glossaire anglais - français de la terminologie propre au Centre Pompidou.

Le titulaire est chargé d'entretenir et d'enrichir ce glossaire après avoir fait valider la traduction des termes concernés par le Centre Pompidou. En outre, il intégrera de nouveaux éléments dans le glossaire :

- de sa propre initiative, s'il considère que le vocabulaire concerné est récurrent ;
- à la demande du Centre Pompidou.

Avant de valider une entrée du glossaire, la traduction sera en tout état de cause soumise pour validation au Centre Pompidou.
Le Centre Pompidou désignera un ou plusieurs correspondants pour la validation et la mise à jour du glossaire.

Le glossaire sera mis à disposition du Centre Pompidou au minimum deux fois par an et à chaque demande de ce dernier.

Le glossaire sera utilisé par le ou les traducteurs et le cas échéant les relecteurs effectuant les prestations.

Pour le site Internet, ce glossaire pourra être intégré dans l'outil de gestion de contenus du site et/ou fourni dans un format Excel.

Le titulaire garantit au Centre Pompidou un droit d'utilisation, de reproduction, de modification, de mise à jour, d'intégration, ainsi que de communication à des tiers pour les besoins de ses activités. À l'expiration du marché, le Centre Pompidou pourra transmettre tout ou partie du glossaire au titulaire d'un éventuel marché ultérieur ayant un objet identique, afin d'assurer la continuité, la cohérence terminologique et la qualité des prestations de traduction.

Le titulaire ne peut s'opposer à cette transmission ni revendiquer, à ce titre, aucun droit exclusif, rémunération complémentaire ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En complément des dispositions prévues à l'article 6.4 de l'AE-CCAP, le titulaire garantit que les éléments transmis à l'acheteur au titre du présent article sont libres de droits ou que les droits nécessaires à leur utilisation et à leur transmission dans les conditions prévues au présent article ont été valablement acquis.

3.6. Coordination

En tout état de cause et notamment dans les cas où l'intelligence artificielle serait employée ou bien lorsque plusieurs traducteurs seraient amenés à collaborer pour les traductions, relectures ou adaptations dans une même langue, toutes les mesures nécessaires seront prises par le titulaire pour assurer l'homogénéité et la qualité des traductions, notamment en prévoyant qu'un même traducteur ou relecteur se charge de la traduction de chaque projet successif ayant le même thème.

Tout traducteur et le cas échéant relecteur collaborant aux projets de traduction pour le Centre Pompidou devra impérativement baser son travail sur le glossaire (article 3.5 du présent document).

Dans le cas d'un groupement, le mandataire s'engage à respecter cette exigence.

3.7. Utilisation de solutions d'intelligence artificielle (le cas échéant)

Le titulaire peut, recourir à des outils d'intelligence artificielle, y compris des outils de traduction automatique ou assistée, (ci-après désignée « l'IA ») dans le cadre de l'exécution du marché, sous réserve du respect des obligations suivantes et des exigences du présent marché, notamment en matière de qualité des livrables, de confidentialité, de sécurité des données, de respect des droits des tiers et de protection des informations transmises par le Centre Pompidou :

En cas de recours à des solutions d'IA, le titulaire devra transmettre au Centre Pompidou, à la demande des personnes qualifiées, la politique de gestion des données de la solution utilisée. Cette politique devra notamment permettre d'établir que les contenus, documents ou données transmis par le Centre Pompidou ne sont pas utilisés à des fins d'entraînement, de réentraînement ou d'amélioration de modèles d'intelligence artificielle, sauf accord préalable et exprès du Centre Pompidou.

- **Intervention humaine obligatoire** : toute traduction générée ou assistée par IA devra faire l'objet d'une relecture, d'une vérification, d'une validation et, le cas échéant, d'une correction par un traducteur, réviseur ou intervenant humain qualifié du titulaire. et précisé dans l'offre du titulaire. L'IA ne peut en aucun cas se substituer à l'expertise humaine du titulaire ni à l'obligation de résultat à laquelle il est tenu.
- **Maitrise et traçabilité** : le titulaire s'engage à veiller à conserver l'entière maitrise des outils IA utilisés et des résultats produits. Sur demande du Centre Pompidou, il documente les usages concernés et assure la traçabilité en produisant un rapport d'usage.

Le recours à une solution d'intelligence artificielle ne saurait limiter ni atténuer la responsabilité du titulaire, qui demeure seul responsable de la qualité, de la conformité et de la livraison des prestations dans les délais impartis.
Lors de la remise de chaque traduction, le titulaire devra indiquer au Centre Pompidou si un outil d'IA ou de traduction automatique a été utilisé de manière significative dans le cadre de la prestation, ainsi que la nature générale de cet usage, notamment lorsqu'il s'agit d'une pré-traduction, d'une aide terminologique, d'une reformulation, d'un contrôle qualité ou d'un autre usage comparable

Le Centre Pompidou se réserve le droit de s'opposer à l'utilisation d'une solution d'intelligence artificielle, notamment lorsque celle-ci n'apparaît pas compatible avec les exigences du marché, notamment en matière de qualité des livrables, de confidentialité, de sécurité des données, de respect des droits des tiers ou de protection des informations transmises.

Une traduction présentant les caractéristiques d'une traduction automatisée insuffisamment révisée, notamment en raison de formulations littérales, non idiomatiques, maladroites, incohérentes ou ne restituant pas le style, le ton, le registre ou le contexte du texte source, pourra être considérée comme non conforme aux exigences du marché (cf. article 3.3 du présent CCTP).

4. EXIGENCES CONCERNANT LES TRADUCTEURS

4.1. Choix des traducteurs et relecteurs en cours d'exécution du marché

4.1.1 Langue maternelle

Les prestations de traduction du français vers l'anglais seront réalisées par des traducteurs et relecteurs professionnels de langue maternelle anglaise.

Les prestations de traduction de l'anglais vers le français seront réalisées par des traducteurs et relecteurs professionnels de langue maternelle française.

4.1.2 Compétences et expérience

Les traducteurs et relecteurs seront dotés d'une solide culture générale, d'une connaissance constamment réactualisée du vocabulaire propre à l'histoire des arts du 20e et 21e siècles, à l'art moderne et contemporain, à la critique d'art, aux pratiques curatoriales et au domaine muséal.

Les traducteurs et les relecteurs dédiés devront obligatoirement avoir une expérience significative de traduction dans le domaine culturel et remplir au moins l'une des 2 conditions suivantes :
- être titulaire d'un diplôme reconnu d'études supérieures de traduction ;
- avoir au minimum 5 ans d'expérience professionnelle en traduction.

Le titulaire devra veiller à l'adéquation entre le profil du traducteur ou du relecteur mobilisé et la nature du document confié. En particulier, les textes à forte dimension curatoriale, théorique, littéraire ou éditoriale, notamment les textes de commissaires d'exposition, articles du Magazine en ligne, textes d'artistes, notices d'exposition ou supports de médiation spécialisée, devront être confiés à des traducteurs et relecteurs disposant d'une expérience avérée dans la traduction de textes relatifs à l'histoire de l'art, à l'art moderne et contemporain, au domaine muséal et/ou aux textes littéraires ou éditoriaux.

Les traducteurs et les relecteurs dédiés ont la responsabilité de s'informer adéquatement sur le domaine technique spécifique et sur le sujet du document, le cas échéant auprès de consultants, experts indépendants ou ressources documentaires spécialisées.

4.1.3 Modalités de collaboration

Les traducteurs et les relecteurs dédiés aux traductions du Centre Pompidou sont des collaborateurs permanents du titulaire. Dans le cas d'intervenants indépendants ou free-lance, le titulaire effectuera systématiquement une relecture et un contrôle qualité interne avant livraison au Centre Pompidou.

Le titulaire demeure responsable de la qualité des prestations réalisées par ses collaborateurs, sous-traitants, intervenants indépendants ou free-lance, lesquels devront répondre aux mêmes exigences de qualification, d'expérience, de confidentialité et de spécialisation que celles prévues au présent cahier des charges.

Afin de garantir l'homogénéité et la qualité des traductions effectuées du français vers l'anglais et/ou de l'anglais vers le français, le Centre Pompidou souhaite travailler avec une équipe réduite, stable et

identifiée de traducteurs et de relecteurs maitrisant ses demandes et exigences en termes de traduction. Un même traducteur ou relecteur se charge de la traduction de chaque projet successif ayant le même thème.

5. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

5.1. Prestations à destination de la presse

Contexte
Etablissement culturel d'envergure internationale, le Centre Pompidou émet à destination des journalistes nationaux et internationaux un ensemble de communiqués et dossiers de presse destinés à faire connaître sa programmation et tout événement de la vie du Centre et de ses partenaires à l'international.

Prestations attendues du titulaire
- traduction du français vers l'anglais ;
- traduction de l'anglais vers le français ;
- éventuellement, relecture de traductions.
- adaptation des textes à un public non francophone et/ou résident en dehors de la France.

Nature des textes et délais
Publiés avant chaque exposition, les communiqués de presse comportent en règle générale de 1 500 à 8 000 signes (250-1 300 mots). Le Centre Pompidou fait aussi traduire des communiqués de presse portant sur d'autres sujets touchant à la programmation et au déroulement du projet « Centre Pompidou | Constellation ».

Les dossiers de presse sont de longueurs très variables en fonction de la nature du sujet de 20 000 à 100 000 signes (3 000-16 000 mots). Certains d'entre eux pourront faire l'objet de traductions.

Chaque communiqué de presse ou dossier de presse devra être traduit dans un délai aussi bref que possible qui sauf autorisation du Centre Pompidou ne dépassera pas 2 jours pour un communiqué de presse, 5 jours pour un dossier de presse.

Ces délais sont impératifs sauf précisions contraires dans les bons de commandes ou par mél.

Estimation des volumes
A titre indicatif, le volume est de 350 000 signes environ par an ou une quarantaine de traductions par an soit 60 000 mots.

5.2. Prestations concernant l'information des visiteurs

Contexte
Le Centre Pompidou édite régulièrement des documents d'information destinés aux visiteurs, aux enseignants, aux comités d'entreprise … Ils répondent à une triple mission : informer de la programmation du Centre, aider à la préparation d'une visite, promouvoir le Centre Pompidou.

Prestations attendues du titulaire
Les prestations attendues concernant les documents d'information sont les suivantes :

- traduction en anglais,
- relecture en anglais, le cas échéant

Nature des textes et délais
Les documents à traduire, adapter ou relire sont listés ci-dessous à titre indicatif et concernent de manière générale tous les documents d'information ou de promotion diffusés aux visiteurs dans les locaux du Centre Pompidou Francilien, les implantations du Centre Pompidou à l'étranger (Malaga, Shanghaï…) ou au sein des établissements partenaires du Centre Pompidou dans le cadre du projet « Centre Pompidou | Constellation ».

Concernant les documents qui font l'objet d'une mise à jour, il est précisé que l'ensemble du nouveau document sera remis en français au titulaire, à charge pour lui de reprendre et relire la traduction existante des contenus pérennes du document et de traduire les éléments constituant la mise à jour.

- Les documents d'information générale diffusés aux publics en plusieurs langues. Le délai maximum de traduction de ces documents est de 2 jours ouvrables pour les documents de moins d'une page et de 5 jours ouvrables pour les documents de 2 à 6 pages. Au-delà de 6 pages, le délai maximum est augmenté d'un jour ouvrable supplémentaire par page.
 Ces délais sont impératifs sauf précisions contraires dans les bons de commandes ou par mél.

- La signalétique fixe ou dynamique, principalement en anglais. Les traductions atteignent un volume de quelques mots à plusieurs pages.
 Le délai maximum de traduction de ces documents est de 2 jours ouvrables (1 jour en cas d'urgence).
 Ces délais sont impératifs sauf précisions contraires dans les bons de commandes ou par mél.

Estimation des volumes
A titre indicatif, le volume est de 3 000 mots environ par an.

5.3. Prestations concernant la médiation des accrochages

Contexte
Le Centre Pompidou organise, seul ou avec des partenaires institutionnels français et/ou étrangers, de nombreuses expositions chaque année, soit dans les locaux du Centre Pompidou Francilien, les implantations du Centre Pompidou à l'étranger (Malaga …) ou au sein des établissements partenaires du le Centre Pompidou dans le cadre du projet « Centre Pompidou | Constellation (Grand Palais …) ».

Prestations attendues
- traduction du français vers l'anglais ;
- traduction de l'anglais vers le français ;
- éventuellement, relecture de traductions

Nature des textes et délais
Chacune de ces expositions (une vingtaine par an) nécessite la rédaction de :
- un texte qui présente le projet de l'exposition, synopsis joints aux demandes de prêts et à destination des prêteurs, qui doit être également traduit en anglais.
- de nombreux textes explicatifs (textes de salles et cartels développés) disséminés dans le parcours de l'exposition.

Chacun de ces documents est généralement à traduire ou relire dans un délai maximum de 3 jours.

- Un dépliant de l'exposition distribué aux visiteurs et traduit en anglais, ce document est compris entre 4 et 8 pages.

 Le délai maximum de traduction de ces documents est de 5 jours ouvrables pour les documents de 2 à 6 pages. Au-delà de 6 pages, le délai maximum est augmenté d'un jour ouvrable supplémentaire par page.

 Ces délais sont impératifs sauf précisions contraires dans les bons de commandes ou par mél.

Estimation des volumes

A titre indicatif, le volume de traductions est le suivant :

- textes de présentation d'exposition : 1 à 2 pages, environ 10 fois par an,
- textes de salles : 10 à 12 textes de ½ à 1 page par exposition,
- cartels d'œuvres : 200 à 300 cartels par exposition,
- cartels développés : 8 à 10 textes de ½ page par exposition et une centaine par accrochage
- dépliant d'exposition : un dépliant par exposition compris entre 4 et 8 pages

soit environ 120 000 mots par an.

5.4. Prestations destinées au site Internet du Centre Pompidou

Contexte

Le Centre Pompidou développe une plateforme de diffusion destinée à la publication de l'ensemble de ses fonds numériques sur Internet : le Centre Pompidou virtuel. Ce site ne cesse de s'enrichir de nouveaux contenus, avec notamment l'ajout de nouveaux commentaires d'œuvres, la mise à jour des programmes des manifestations (expositions, spectacles, cinéma, conférences, festivals, etc.), la mise en ligne de documents sur l'art moderne et contemporain (biographies et interviews d'artistes, textes de référence sur les mouvements, etc.).

Le centre de ressources est constitué d'un système d'alimentation développé sur la base d'outils open source. Concernant la partie institutionnelle, le système de gestion de contenus du site est basé sur le logiciel Typo3.

Types de prestations attendues du titulaire

Les prestations attendues du titulaire sont les suivantes :

- relecture de traductions existantes
- traduction simple ou traduction/adaptation
- éventuellement intégration des textes relus ou traduits dans le système d'administration du site Internet (espace de prépublication)

Estimation des volumes

En tenant compte des captations, le volume est estimé à environ 100 traductions par an soit entre 10 000 et 25 000 mots par an.

Nature des textes, échéancier et délais

Les précisions données ici le sont à titre indicatif. Les informations à traduire, adapter ou relire se répartissent comme suit :

- chaque année, le programme d'une saison (présentations générales des expositions, manifestations) couvrant la période de septembre à août, sera à traiter dans un délai d'une à deux semaines ;

- les programmes détaillés (présentations détaillées des expositions, éventuellement détails des cycles de cinéma ou colloques…) seront à traiter dans un délai d'une semaine, mis à jour au fur et à mesure du déroulement de la saison ;

- à périodicité non prévisible, des commandes spéciales de traduction ou relecture de textes de volumes plus importants, tels que dossiers pédagogiques (60 pages par an), commentaires d'œuvres, présentation des collections, biographies d'artistes, fiches pédagogiques, et tous types d'informations nécessaires au site, dans des délais variables de deux semaines à trois mois ;

- régulièrement, une aide ponctuelle pour des mises à jour mineures de quelques mots à deux ou trois cents mots seront à effectuer dans un délai maximum d'une semaine ;

- ponctuellement, selon une organisation précisée avec le titulaire, la traduction en français d'une sélection des messages reçus dans les boîtes aux lettres du site et la traduction éventuelle d'une sélection des réponses (ensemble des échanges) suite à ces courriers, à effectuer de telle sorte que le délais entre envoi du message et réception du message par l'internaute n'excède pas dix jours ;

- une fois par an, éventuellement dans les bureaux du Centre Pompidou, le contrôle des versions en langues étrangères du site dans leur globalité pour vérifier l'homogénéité de la langue et des informations.

Ces délais sont impératifs sauf précisions contraires dans les bons de commandes ou par mél.

Des exemples des documents concernés sont joints en annexe au présent CCTP.

5.5. Autres prestations

D'autres types de prestations de traduction, depuis ou vers l'anglais, sont susceptibles d'être demandées au cours de l'exécution de ce marché.

6. CONDITIONS D'EXECUTION

6.1. Présentation des livrables

La traduction fournie par le prestataire devra être conforme à la charte orthographique et typographique du Centre Pompidou : outre le respect de l'orthographe française, le prestataire devra respecter les règles de formulation de certains sigles et dénominations. La charte orthographique et typographique de référence (proche du code typographique de l'édition) sera fournie au prestataire par le Centre Pompidou.

6.2 Interlocuteurs

Chaque service du Centre Pompidou amené à commander des prestations de traduction sera représenté par au moins un correspondant, dont la liste sera communiquée au titulaire à la notification. Le titulaire désignera également ses représentants au plus tard lors de la notification du marché.

Le Centre Pompidou pourra organiser des réunions de suivi avec le titulaire.

6.3 Lieu d'exécution des prestations

Le titulaire du marché exécutera les prestations dans ses locaux et avec ses ressources informatiques propres.

La plupart des réunions auront lieu dans les locaux du Centre Pompidou. Aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par le Centre Pompidou dans le cadre du marché.

6.4 Modalités générales de décompte des délais

Par dérogation aux articles 3.1.1 et 3.1.2 du CCAG PI, tout délai en jour prévu par le marché commence à courir le lendemain du jour de réception de la commande. Le délai s'entend en jour ouvré et il expire à la fin du dernier jour de la durée prévue à minuit.
Exemple : la commande est reçue par le titulaire un vendredi. Le délai d'exécution de la prestation est de 5 jours ouvrés. Le délai court à partir du lundi suivant jusqu'au vendredi à minuit.

Lorsque le délai est fixé en « semaines », il s'entend du lundi au dimanche (7, sept, jours calendaires).

Les délais maximums sont indiqués dans le présent CCTP et sont précisés, le cas échéant, pas mèl ou dans les bons de commande
Ils débutent à compter de la réception du bon de commande par le titulaire.

6.5 Envoi et réception des documents à traduire et traduits

Les documents seront envoyés au titulaire par courrier électronique, sous la forme de fichiers joints au format .doc ou .rtf, éventuellement compressés au format zip ou en texte brut dans le corps du message.

Les traductions ou textes relus en alphabet latin seront adressés par le titulaire au Centre Pompidou dans le même format informatique.

Le bon de commande précisera l'ensemble des prestations demandées.

En cas d'incident interdisant, pour une raison ou une autre, un envoi par courrier électronique, les échanges sont effectués au moyen de téléchargement sur l'espace sécurisé d'un site.

6.6 Suivi de la prestation

Le titulaire désignera un référent du Centre Pompidou dans le cadre de l'exécution des prestations.

Une réunion pourra être organisée deux fois par an par le titulaire avec les représentants du Centre Pompidou afin de faire le point sur la prestation.

A cette occasion, le titulaire remettra un bilan des traductions effectuées au cours du mois précédent.
La réunion portera également sur :
- la mise à jour du glossaire,
- La qualité des traductions effectuées au cours des six mois écoulés et notamment un retour sur le contrôle de la qualité effectué par le Centre Pompidou,
- les modalités d'exécution des prestations le cas échéant.

Le Centre Pompidou effectuera un contrôle qualité permanent, avec des experts internes et externes, qui alimentera le suivi de la prestation.

6.7 Développement durable

Le Centre Pompidou est particulièrement attaché au respect des principes du développement durable et souhaite la plus grande vigilance du titulaire au regard des principes de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

Le titulaire doit veiller, au niveau de l'exécution du contrat, à respecter tout ou partie des principes suivants :

- favoriser la formation du personnel, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'aménagement du travail, les travailleurs handicapés… ;
- respecter les conditions et horaires de travail mentionnés dans le Code du travail ;
- respecter l'environnement en prévoyant des mesures particulières pour limiter les nuisances sur l'environnement ;
- respecter les sous-traitants par le biais des délais de règlement, de la mise en place de partenariats ;

Le titulaire s'engage également à respecter la législation française concernant la protection de l'environnement.

Le titulaire limitera autant que possible le recours aux supports papier et privilégiera l'utilisation du mode recto-verso en cas d'impression.

Ses livrables seront remis au Centre Pompidou par voie électronique, par défaut, et au format papier sur demande.

<u>Utilisation de solutions d'IA, le cas échéant</u>

En cas d'utilisation d'une solution d'intelligence artificielle (IA) dans le cadre du présent marché (conformément à l'article 3.7 du présent CCTP), le titulaire doit veiller également à promouvoir une utilisation responsable et durable des technologies d'intelligence artificielle (IA). A la demande du Centre Pompidou, le titulaire s'engage à fournir des informations sur l'impact environnemental de ses solutions.